

Retraite : le dirigeant peut optimiser son départ

L'âge de départ à la retraite est reporté de deux ans.

Quelles sont les conséquences pratiques pour le chef d'entreprise ?

Comme tous les actifs, le dirigeant voit son départ à la retraite repoussé de deux ans. Un départ qu'il peut cependant avancer en bénéficiant d'une retraite anticipée au titre des carrières longues. Les salariés sont également conviés à travailler plus longtemps. Difficile alors pour le dirigeant de se séparer des

employés les plus âgés.

Quelles sont les étapes d'une stratégie de retraite réussie ?

Il convient de définir le niveau de dépenses auquel le retraité sera confronté. En réfléchissant ainsi aux besoins futurs, on détermine le niveau de rente viagère nécessaire pour couvrir les étapes d'une retraite. Celle-ci débute généralement par les années « plaisir », synonyme de loisirs et voyages, pour

s'achever sur des années plus sombres liées à la dépendance. En tenant compte des nouveaux schémas familiaux, une assurance décès qui se poursuit durant les premières années de retraite peut être souscrite. Soit un complément à prévoir pour le dirigeant avisé qui planifie sa retraite aux alentours de ses 40 ans.

Peut-on optimiser son départ ?

Le dirigeant peut cotiser plus

en souscrivant à des produits spécifiques type contrat Madelin ou contrat article 83. Comme le plan épargne retraite populaire, les cotisations versées sont déductibles des revenus. Autre solution, le chef d'entreprise peut optimiser son régime obligatoire en utilisant les leviers à sa disposition : l'assurance volontaire, le rachat de trimestres ou de points retraite, le cumul emploi-retraite et le système de réversion. ■



■ Bruno Chrétien dirige Factorielles, une société spécialisée dans la protection sociale Photo D. R.